

L'emprunt et les conditions de son acceptabilité en langue française

Borrowing and the Conditions of its Acceptability in French

YAHIAOUI Zoubir, doctorant

Université Batna 2- Algérie

zoubir.yahiaoui04@gmail.com

Received 23/06/2021

Accepted 08/12/2021

Published 01/01/2022

Résumé

La linguistique est un vaste champ d'étude qui s'intéresse à l'étude du langage humain. Elle se subdivise en plusieurs disciplines parmi lesquelles il convient de citer la lexicologie qui s'occupe de l'étude du lexique dans sa signification, sa fréquence, sa structure et son évolution. Le lexique peut être appréhendé et étudié sous plusieurs aspects comme l'étude du phénomène de l'emprunt à d'autres langues, le processus de leur intégration au sein de la nomenclature de la langue hôte ainsi que les politiques linguistiques mises en place pour faire face à l'afflux ininterrompu des lexies étrangères. Certes l'emprunt répond aux besoins de l'évolution de la société pour dénommer de nouvelles réalités extralinguistiques, cependant leur présence massive dans la structure lexicale d'une langue peut constituer un véritable danger pour son existence même. C'est la raison pour laquelle des politiques linguistiques ont vu le jour à l'instar de la Loi Toubon de 1994 pour se pencher sur ce phénomène.

Mots-clés : Emprunt –Anglicisme –Français –Néologisme – Néologie

Abstract

Linguistics is a vast field of study that is concerned with the study of human language. It is subdivided into several disciplines, among which we should mention lexicology, which deals with the study of the lexicon in its meaning, frequency, structure and evolution. The lexicon can be understood and studied under several aspects such as the study of the phenomenon of borrowing from other languages, the process of their integration into the nomenclature of the host language as well as the linguistic policies put in place to in the face of the interrupted influx of foreign lexies. Certainly the loan meets the needs of the evolution of society to name new extralinguistic realities, however their? massive presence in the lexical structure of a language can constitute a real danger to its very existence. This is the reason why language policies have emerged like (the Toubon Law of 1994). The context must be understood to examine this phenomenon.

Keywords : Anglicism - French - Neologism - Neology - Integration

Introduction

Le phénomène d'emprunt n'est pas un phénomène récent. Les langues ont emprunté mutuellement des mots depuis la nuit des temps. Cela prouve largement que le phénomène d'emprunt linguistique est un phénomène naturel qui contribue incontestablement à la richesse lexicale des langues. Les conquêtes coloniales religieuses et les échanges commerciaux ont été et sont restés une source continuelle d'emprunts pour la quasi-totalité des langues de la planète. Pour certains linguistes, ce phénomène est inhérent aux langues et aucune langue ne peut se targuer de n'avoir aucun emprunt au sein de sa propre nomenclature. C'est le constat du lexicographe français Bernard Quemada qui avance que : « *Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie.* » (Quemada, 1971 : 37)

1 PROBLEMATIQUE

Les emprunts sont généralement la première source de néologismes pour n'importe quelle langue. Cependant ce phénomène polarise souvent le monde politique, intellectuel et linguistique. Pour les uns, les emprunts aux autres langues est signe de bonne santé de la langue hôte et contribue généreusement à sa richesse lexicale. Pour les autres, au contraire, le phénomène d'emprunt linguistique est signe de détresse qui met au grand jour la pauvreté lexicale d'une langue. En outre, les emprunts étrangers altèrent la structure d'une langue voire même la culture qu'elle véhicule. C'est la raison pour laquelle il faut à tout prix les bannir tout en procédant à la création de nouveaux néologismes avec des éléments intrinsèques à une langue comme l'affixation comme un rempart aux emprunts qui proviennent d'autres langues. D'après ce constat, on peut résumer notre problématique sous la forme suivante : les emprunts sont-ils une source d'enrichissement pour une langue ? Ou bien sont-ils une source d'appauvrissement voire d'aliénation culturelle d'une langue ? Dans quel cas l'emprunt est-il avantageux pour une langue donnée ? Et dans quel cas il constitue une vraie menace ?

2 LA PREPONDERANCE DE LA LANGUE DE SHAKESPEARE

Dans ce présent article la plupart des emprunts ou néologismes mentionnés sont d'origine anglo-américaine. La raison est simple. L'hyperpuissance américaine, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans les domaines (économiques, technologiques, cinématographiques, militaires, culturels, sportifs, spatiaux), internet, réseaux sociaux donnent à la langue de

Shakespeare une aura internationale sans précédent et une hégémonie sur les autres langues. La langue anglaise devient de loin la langue qui pourvoit les autres langues d'emprunts (anglicismes). Les termes comme *français*, *denglisch*, *germish* et *spanish* est la démonstration incontestable de force de la langue anglaise et que son vocabulaire a envahi la quasi-totalité des langues du monde.

3 Essais définitoire

«Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé.» (Petit Robert, édition 1984).

«Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne connaissait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. » (Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973).

Un emprunt c'est le fait que des locuteurs d'une langue empruntent et utilisent un mot appartenant à une autre langue pour diverses raisons. « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts ». (Dubois, 1999 :177)

3.1 EMPRUNT

En linguistique, un emprunt est un élément de langue pris dans une autre langue. Le mot *Western* est un mot que le français a emprunté à l'anglais. Au cours de son histoire, le français a emprunté des mots à des langues avec lesquelles il était en contact. Ce phénomène d'emprunt, on peut le qualifier d'*universaux du langage* dans la mesure où il touche toutes les langues du monde. En effet, les langues s'empruntent réciproquement des mots.

3.2 HERITAGE ET EMPRUNT

On entend par héritage, les mots français issus du latin. On estime que 80 % du français provient du latin. Celui-ci se déformait au fil de l'Histoire et donnait naissance au français moderne. C'est ainsi que le mot latin *auscultare* évoluait pour donner un doublet en français. *Ausculter* d'origine savante et *écouter* d'origine populaire. L'emprunt comme l'on a déjà mentionné est emprunté à une autre langue à un moment donné de l'Histoire.

4 LES DIFFERENTS TYPES D'EMPRUNTS

Il existe plusieurs types d'emprunts parmi lesquels il convient de citer :

4.1 L'EMPRUNT LEXICAL

C'est le fait d'emprunter une forme lexicale et de l'intégrer telle quelle dans une autre langue. C'est le cas de *Football, handball, basketball* empruntés par le français à l'anglais.

« Il est à noter que les éléments étrangers sont presque toujours des substantifs. Ils peuvent, en effet, être francisés assez facilement à l'aide des déterminants français. Il va de soi qu'il est nettement plus difficile d'emprunter un verbe dont la flexion ne peut en aucune manière se marier avec la conjugaison française (...). L'adoption définitive des marques françaises est le signe de la francisation et le processus d'intégration au lexique français se manifeste aussi par la naissance des dérivés » (NIKAAS –SALMINEN, 2015 : P.84)

4.2 L'EMPRUNT SEMANTIQUE

C'est le fait d'emprunter un signifié à une langue donnée et l'attribuer à un signifiant déjà existant dans la langue source. C'est le cas notamment de *souris* avec son nouveau sens (*dispositif manuel dont le déplacement horizontal entraîne celui du curseur sur un écran informatique*) emprunté à l'anglais depuis l'apparition et le développement de l'informatique et attribué au mot *souris* (*petit mammifère rongeur de la famille des muridés dont l'espèce domestique est largement répandue*) pour cause de ressemblance.

4.3 LES FAUX-EMPRUNTS

Certains mots existant en français ont l'apparence d'être des mots étrangers. Mais en réalité, ce sont des mots français. C'est le cas, par exemple, de *footing, parking* et *motocross*.

4.4 LES EMPRUNTS SYNTAXIQUES

Ce genre d'emprunts se manifeste par l'emprunt de structures syntaxiques propres à une langue étrangère. *Les gestes barrières* est un calque sur l'anglais *barrier gestures* alors en réalité en français on doit dire *les gestes de barrières* (suppression de la préposition de).

4.5 L'EMPRUNT PHONETIQUE

L'accent d'une langue étrangère peut se manifester lors de la prononciation de certains mots français. C'est le cas par exemple du

mot *gymnastique* d'origine latine prononcé \dʒim.nas.tik\ ou lieu de \ʒim.nas.tik\ sous l'influence de la phonétique anglaise.

4.6 L'EMPRUNT HYBRIDE

C'est un emprunt qui a subi une francisation en lui ajoutant un affixe français. C'est le cas notamment des mots d'origine anglaise qui se terminent « *ing* » qui ont vu ce suffixe se transformer en « *age* » (suffixe français » *doping dopage, forcing forçage, piercing perçage...*)

4.7 L'EMPRUNT ORTHOGRAPHIQUE

Certains mots de la langue anglaise influencent de façon incorrecte la graphie de certains mots français comme *connection* pour *connexion* et *dance* pour *danse*.

4.8 LE REEMPRUNT

Le réemprunt est phénomène linguistique qui se manifeste lorsqu'un mot passe d'une langue sous forme d'emprunt à une autre puis elle va le récupérer. Le réemprunt peut subir des modifications aussi bien sur le plan sémantique que graphique. C'est le cas du mot *budget* qui est passé de l'ancien français à l'anglais avant de faire un come-back en langue de Molière au XIX^{ème} siècle avec le sens actuel. Idem pour le terme *tennis* de l'anglais *tennis* provenant de la prononciation anglaise du mot français *tenez*. Certains linguistes attribuent à ce phénomène le concept de *mots voyageurs*, d'autres lui préfèrent le terme de *prêté-rendu*.

4.9 LES EMPRUNTS SAVANTS

Les emprunts savants sont formés par les lettrés et dans les milieux académiques et universitaires. Ils sont issus de l'anglo-américain par voie écrite. C'est le cas de *start-up, un scoop, feedback, brainstorming, Stagflation, Pacemaker, E-commerce...*

4.10 LES EMPRUNTS POPULAIRES

Les emprunts populaires relèvent de l'oral et ils sont empruntés aux langues modernes comme l'anglais et l'allemand. Ils sont généralement utilisés dans des contextes non contraignants de la vie quotidienne. C'est le cas par exemple de *foot, LOL, cool, fake, Queer, gender, hard, topless*.

4.11 LES EMPRUNTS DIRECTS

Un emprunt est dit direct lorsqu'il provient d'une langue étrangère quelconque pour finir sa course dans la nomenclature du français sans intermédiaire. C'est le cas notamment de *casting*, *best-seller*, *coach*...

4.12 LES EMPRUNTS INDIRECTS

C'est un emprunt provenant d'une langue par l'intermédiaire d'une autre langue puis de finir sa course en langue française. C'est le cas de la lexie allemande *Schneewittchen* (Blanche-Neige issue du conte des frères Grimm) qui a donné en anglais *Snow White* puis par calque en français *Blanche-Neige*.

5 L'EMPRUNT ET LE NEOLOGISME

Le néologisme est un mot nouveau dans une langue donnée. Il peut s'agir d'un emprunt dans une autre langue. On peut le classer dans la case des néologismes empruntés en fonction de la motivation qui est à l'origine de leur création.

5.1 UN EMPRUNT NEOLOGIQUE OBJECTIF

L'emprunt néologique objectif est emprunt lexical. On entend par néologisme objectif un emprunt nouvellement créé dans le but de dénommer un nouvel objet. *Selfie*, *Brexit*, *GIF*, *e-sport*, *e-mail*, *e-shop*, Chaque année, de nombreux mots sont ainsi inventés dans le dessein de désigner de nouveaux référents. Cependant, peu de ces mots intègrent le dictionnaire de la langue lors d'une mise à jour. La plupart intègrent seulement un dictionnaire de spécialité.

5.2 UN EMPRUNT NEOLOGIQUE SUBJECTIF

Un emprunt néologique subjectif est une nouvelle création lexicale dans un souci stylistique. Elle relève généralement de la connotation. Les écrivains et les journalistes s'en donnent à cœur joie à la création de nouveaux mots. Des emprunts comme *Buzzword*, *flexitariann cool*, *overbooké*, *Boston Globe*, *trumpism*, *trumpist*, *Trumpistan*, *covidiot*, *bio-boom*, *cyber help*...

Cependant, ces emprunts néologiques subjectifs appelés aussi les néologismes d'auteurs ont une vie limitée et n'accèdent pas aux dictionnaires de la langue française.

6 L'EMPRUNT ET LA NEOLOGIE

En lexicologie, la néologie est un processus d'innovation et de formation de nouveaux mots dans une langue donnée. La néologie peut être un nouveau mot emprunté à une autre langue comme on l'a déjà vu précédemment ou un mot créé selon les procédés intrinsèques à une langue comme l'affixation.

7 LA NEOLOGIE LEXICALE (NEOLOGIE DE FORME)

Ce type de néologie consiste à introduire une forme étrangère récente dans une langue donnée comme *fake news*, *deepfake*, *remake*, *Brainstorming*, *Supermarket*, *dancing*, *Walkman*, *Brexit*, *Pacemaker*... ou fabriquer de nouvelles unités par le biais d'un procédé dénommé l'affixation à l'instar de retweeter, Twitter, blacklister... (en ajoutant la désinence verbale du premier groupe « *er* » aux emprunts anglais).

7.1 LE PROCEDE D'AFFIXATION

Ce procédé consiste à fabriquer de nouvelles unités linguistiques en ajoutant des affixes, c'est-à-dire à ajouter des préfixes et suffixes voire même des infixes.

7.2 LA PREFIXATION

C'est le fait de créer une nouvelle unité lexicale en lui ajoutant un préfixe. C'est le cas de *mini-job*, *mini-jobbeur*...

7.3 LA SUFFIXATION

Consiste à joindre à une base un élément qui se place à la fin du mot. C'est le cas de *facebookiste*, *youtubeur*, *instagrameur*. *Selfier*, *googliser*...

A cela s'ajoute d'autres procédés comme :

7.4 LA TRONCATION

Consiste à abrégé et supprimer plusieurs syllabes à un mot. C'est le cas de *dwich* = *sandwich*.

7.5 LA SIGLAIISON OU ACRONYME

Consiste à fabriquer un mot à partir des initiales d'un long énoncé. C'est le cas de « *RADAR* » fabriqué à partir de « *R*ADIO *D*ETECTION *A*ND *R*ANGING » et *OK* fabriqué à partir de *O* killed.

7.6 TRANSFORMER UN NOM PROPRE EN UN NOM COMMUN

Certains mots ne sont en réalité que le passage de certains noms propres avec majuscule en des noms communs avec minuscule. C'est le cas de *sandwich* issu du nom du comte *Sandwich*.

7.7 LES MOTS VALISES

Consiste à fabriquer une nouvelle unité linguistique à partir des premières syllabes du mot puis des dernières syllabes d'un second mot. C'est le cas par exemple de *denglish*, de *deutsch* + *english* et *spanish* de *english* + *Spanish*

8 NEOLOGIE SEMANTIQUE OU NEOLOGIE DE SENS

Ce type de néologie consiste à emprunter seulement un signifié et l'attribuer à un signifiant existant déjà dans la langue emprunteuse. C'est le cas par exemple de *souris* qui possède un nouveau sens emprunté à l'anglais depuis l'invention de l'informatique. Et *intelligence* qui signifie en français personne dont les facultés intellectuelles sont très développées puis on a lui superposé le sens anglais qui signifie en secrète complicité (avec quelqu'un ou l'un avec l'autre) *être d'intelligence avec l'ennemi*.

9 LE CALQUE

Emprunt à une langue étrangère par transposition littérale comme *chemin de fer* d'après l'anglais *railway*.

10 L'INTEGRATION DES EMPRUNTS EN FRANÇAIS

Un emprunt subit une transformation ou une francisation dès son intégration en langue française. Ce processus se manifeste d'autant plus que le mot intégré est de plus en moins ancien.

10.1 AU NIVEAU DE LA PRONONCIATION

La première modification que subissent les emprunts est sans doute la prononciation. En effet, certains phonèmes qui existent dans une langue sont absents dans une autre. Un locuteur a tendance à remplacer le phonème de la lagune cible par le phonème le plus proche de la langue source. Ainsi que l'accent qui se manifeste avec force dans certaines langues comme l'italien et l'espagnol a tendance à se dissiper dès qu'elle s'introduit en français. Idem pour certaines langues qui font distinction entre voyelles longues et brèves et qui

voient cette distinction s'efface en français. *« Par exemple, le mot Lied prononcé avec un [i] long en allemand se prononce avec un [i] bref en français. Par ailleurs, si un phonème est inconnu, il est remplacé par le phonème le plus proche. Les anglicismes en _ing sont le plus souvent prononcés [ing] et non [iŋ] comme en anglais. »*

"Emprunt." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008.

10.2 AU NIVEAU DE L'ORTHOGRAPHE

Lorsqu'un emprunt s'introduit en langue française, sa graphie s'adapte au fil du temps à l'orthographe français. Cette mise en conformité est plus grande d'autant que le mot emprunté à une autre langue possède le même alphabet que le français. Si l'emprunt s'effectue avec une langue dont l'alphabet est différent du français, le mot emprunté subit une translittération. Celle-ci est un procédé qui consiste à substituer le graphème de la langue cible par un graphème de la langue source sans prendre en considération sa prononciation.

« L'emprunt s'intègre également en conformant sa forme graphique au système du français. Tout d'abord, lorsqu'un emprunt est fait à une langue écrite dans un alphabet autre que l'alphabet latin, il fait nécessairement l'objet d'une translittération : à chaque lettre ou signe de la langue source, on fait correspondre une lettre ou un graphème en alphabet latin qui est le reflet le plus proche du phonème transcrit. Pour les langues ayant le même alphabet que le français, l'emprunt se fait généralement avec sa graphie d'origine. Ce n'est qu'au fil des années que la graphie évolue pour s'adapter au système français. On a par exemple emprunté au XVI^e siècle ghirlanda à l'italien ; les dictionnaires du XVII^e siècle enregistrent les deux graphies : ghirlande et guirlande ; au XVIII^e siècle, seule la forme guirlande est retenue.

Cette francisation entraîne inéluctablement des hésitations : deux, voire plusieurs formes existent pour un même mot. Aussi les « Rectifications de l'orthographe » parues au Journal officiel du 6 décembre 1990 encouragent-elles les francisations : « dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français (exemples : des litchis, un enfant ouzbek, un bogie, un canyon, du musli, du kvas, cascher, etc.) ». De même, on préfère accentuer le e quand il se prononce /e/ (référendum plutôt que referendum, desidérata plutôt que desiderata, etc.) »

"Emprunt." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008.

10.3 AU NIVEAU MORPHOLOGIQUE

A ce stade, on s'intéresse particulièrement à la formation du féminin et du pluriel des adjectifs et des noms. Cette formation s'effectue en conformité des règles de la langue source ou de la langue française ?

Pour le pluriel, la marque de langue source fait concurrence à celle du français. C'est le cas de *caméraman* qui fait son pluriel comme en français en ajoutant un « s » *caméramans* ou comme en anglais *cameramen*. Idem pour les mots empruntés à l'italien comme *scénario* qui fait son pluriel en respectant la règle française des *scénarios* ou conserver le pluriel italien des *scénarii*.

Quant au féminin des emprunts, ceux-ci restent généralement invariables en raison des modifications que subissent les mots au féminin comme le doublement de consonne. Les emprunts semblent incompatibles avec ces changements morphologiques. C'est le cas par exemple de l'adjectif *zen* dans *une sagesse zen*, *hard* dans *une histoire terriblement hard*, *topless* dans *une danseuse topless*.

« Le problème se pose essentiellement pour les noms et les adjectifs : comment former leur féminin et leur pluriel ? Selon les règles de la langue source ou selon les règles du français ? Pour le pluriel, dans la plupart des cas, on applique facilement la marque en -s (des casinos, des anoraks, etc.). Cependant, il existe un certain nombre de mots où le pluriel de la langue source fait plus ou moins concurrence au pluriel français. C'est le cas notamment des pluriels en -es anglais que l'on rencontre aux côtés du -s français : des whiskys / des whiskies, des matchs / des matches, etc. C'est également le cas pour les mots italiens ou latins empruntés sous la forme du pluriel et pour lesquels on hésite donc à mettre une « deuxième » marque de pluriel. Ainsi, les dictionnaires enregistrent souvent des mots tels que confetti, lasagne, desiderata, addenda comme étant invariables. Cependant, dans l'usage, la forme en -s au pluriel n'est pas rare : des spaghettis, des lasagnes, des addendas, etc.

Les marques du féminin quant à elles ont plus de mal à s'imposer et généralement, l'emprunt reste invariable : la littérature yiddish, une attitude zen, une punk, etc. Cela s'explique sans doute par le fait que dans notre système l'adjonction du e au féminin s'accompagne souvent d'autres transformations (changement de consonne finale, doublement de la consonne, passage de -er à -ère, etc.) et que les finales des emprunts se prêtent difficilement à ces transformations. »

"Emprunt." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008.

11 LES MOTIVATIONS D'UN EMPRUNT

- Un emprunt est motivé par l'apparition de nouveaux objets (ordinateur, logiciels, etc.) ou de nouveaux concepts (*Brexit, Frexit, bitcoin, burn-out, casting, best-seller...*). L'essor économique et technologique nécessite la création de nouvelles dénominations pour désigner les nouveaux référents issus d'une autre civilisation.

- Les langues ont tendance à emprunter des mots à des langues qui ont eu au cours de l'Histoire un prestige et un rayonnement culturel et civilisationnel. C'est ainsi que le français a emprunté à l'arabe plusieurs mots au Moyen-âge (*amiral*) et à l'italien XVI siècle (*piano*). La prépondérance américaine dans tous les domaines favorise les néologismes d'emprunt, c'est-à-dire les anglicismes au XX siècle à l'image de (*Walkman, jazzman, street-art*). Ce phénomène d'emprunts peut affecter tous les domaines de la vie ou a contrario touché un secteur bien particulier (la cuisine, la musique...)

- Un emprunt est dû dans certains cas à l'effet de la mode et de la civilisation. Lorsqu'un sujet parlant veut être à la mode, il emprunte des mots à des cultures jugées prestigieuses. Le linguiste français Claude Hagège dans son essai *Combat pour le français, au nom de la diversité des langues et des cultures* pense que le recours aux emprunts anglais ne répond à aucun cas à un besoin d'enrichir son vocabulaire, mais tout simplement à un désir d'être au diapason de la modernisation américaine. Hagège qualifie ce comportement linguistique de *Snobisme linguistique*. Quant au linguiste structuraliste danois Louis Hjelmslev donne le nom de *connotation (sens second et instable qui dépend largement du contexte et qui superpose le sens dénoté)* à ce phénomène d'emprunt « *Il parle de connotation lorsque le fait même d'utiliser telle ou telle langue qui a une signification. Ainsi, il prend l'exemple de l'écrivain Stendhal qui utilisait des mots italiens. Si le mot emporte effectivement une signification avec lui, le fait que ce mot ait choisi en italien exprime également quelque chose, qui, chez Stendhal, correspond à l'idée qu'il se fait de l'Italie : le pays de la liberté* ».

(Siouffi Gilles Dan Van Raemdonck, 2012 :173)

- D'autres emprunts sont la résultante de la colonisation et de la religion. Le colonialisme crée une situation de contact linguistique entre la langue du colonisé et celle du colonisateur, ce qui favorise l'emprunt des deux côtés. Le cas algérien est le plus édifiant. La parlé dialectal algérien est parsemé de mots d'origine française comme automobile prononcé (*tomobile*) et le français a emprunté à son tour certains mot à l'arabe à l'instar de *fellaga*. La religion

aussi balise le terrain aux emprunts, la propagation de l'islam a fourni plusieurs emprunts linguistiques à certaines langues comme le perse, le pakistanais et le berbère. **Mackey** note que :

"Le christianisme favorisa le développement du latin, du grec et du syrien; le bouddhisme, l'étude du sanskrit, et l'islamisme, la propagation de l'arabe."

- Le commerce et les échanges commerciaux entre les différentes nations étaient un catalyseur pour emprunter des mots à d'autres langues. C'est le cas du mot *banque* emprunté à l'italien au Moyen-âge et *tarif* emprunté à la langue arabe à la même époque.
- Les réseaux sociaux et les TIC ont eu un rôle primordial dans la propagation du phénomène de l'emprunt. La quasi-totalité des réseaux sociaux (facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube...) sont des inventions américaines ce qui explique en grande partie certains emprunts comme : *Poke, stickers, liker, twitter, hacker, bitcoin, hackathon...*

12 LA POLEMIQUE AUTOUR DES EMPRUNTS

Les emprunts notamment les plus récents (néologismes) ont bonne presse chez une panoplie de linguistes. Ce phénomène est vu comme la capacité de la langue de créer, d'accueillir et d'intégrer de nouveaux mots. Du coup ce phénomène est considéré comme source d'enrichissement lexical, donc comme quelque chose de positif.

Cependant les emprunts nouvellement admis dans les dictionnaires sont mal vus et n'ont pas bonne presse chez les puristes pour qui ces emprunts ont un effet néfaste voire une régression de la structure linguistique de la langue. Une langue truffée d'emprunts aux langues étrangères se transforme inexorablement vers un babélisme, c'est-à-dire une confusion ingénue voire un patchwork.

Entre ces deux visions diamétralement opposées, nous essayons d'établir certains critères qui permettent l'acceptabilité ou le refus d'un emprunt à une langue étrangère.

13 QUAND UN EMPRUNT EST LE BIENVENU EN FRANÇAIS ?

- Si l'emprunt vient combler un vide linguistique en français comme *shampooing, Chewing-gum,*
- S'il ne fait pas une sorte de concurrence déloyale aux mots français en renvoyant à la même réalité extralinguistique comme *trust, holding, start-up* en économie.

- S'il s'adapte aux règles de la langue française (phonétiques, sémantiques, morphosyntaxiques...) à l'instar de *dopage* au lieu de *doping*, *hacker* ou lieu de *hacker* ;
- S'il est adopté par la société française et largement utilisé à l'image de *handball*, *basketball* ;
- S'il procure une confiance chez un locuteur francophone en raison de son admission dans le dictionnaire français comme *dancing*, *night-club*, *Challenge*...
- Si la datation de l'anglicisme est très ancienne notamment dans les dictionnaires français comme *crash* et *dancing* qui datent de l'après la fin de la Seconde Guerre mondiale

Jean - Philippe Paradis appuie et approuve ces critères en avançant que « (...) je ferai remarquer que tous les mots anglais qui émaillent notre français commercial ne constituent pas des délits. Ainsi nous nous servons, pour désigner soit un mode de fabrication, soit une marchandise, ou même un vêtement, de certains mots anglais qui difficilement peuvent être bannis de notre langage, parce qu'ils n'ont pas d'équivalents français, ou bien parce qu'en France même l'usage les a acceptés. (...) Le commerce canadien peut donc se servir de ces mots (*tennis*, *smoking*, *jersey*, etc.), quand l'usage français les a reconnus et fait enregistrer dans les dictionnaires. » . (PARADIS, 1907: p. 201-210)

- L'anglicisme est *persona non grata* en français si l'un des critères suscités fait défaut et si sa présence est inutile au sein de la langue française. C'est le cas de *non-stop* dans la mesure où ce terme a des équivalents en français, à savoir *ininterrompu*, *continu*. Il est de même pour *Kit de soirée* dont le français possède une nuance dans son emploi correct : *Ensemble de soirée* ou *cluster* qui fait une concurrence déloyale pour *foyer épidémiologique*.

Jean Darbelnet va dans ce sens dans son *Regards sur le français actuel* en affirmant que : « *Tout anglicisme qui ne tient pas compte des ressources du français est à proscrire. Les trois quarts du temps, si on connaissait mieux sa propre langue, on n'éprouverait pas le besoin d'aller chercher ailleurs un ersatz de ce qu'on a déjà chez soi* ». (Darbelnet, 1976 : p30).

Conclusion

Le phénomène d'emprunt à d'autres langues est un phénomène qui existe depuis la nuit des temps. Les langues s'empruntent mutuellement. L'histoire des langues et l'étymologie en est la parfaite illustration. Nous pouvons avancer sans aucune hésitation que le phénomène d'emprunt est phénomène naturel qui affecte toutes les langues du monde et contribue indiscutablement à l'enrichissement d'une langue de surcroît lorsque l'emprunt vient combler une lacune lexicale pour dénommer une nouvelle réalité extralinguistique et sans entrer en concurrence déloyale avec une lexie porteuse du même sens et renvoie au même référent. Nous pouvons néanmoins avancer qu'emprunter constitue une menace lorsque l'emprunt nouvellement admis fait une sorte de concurrence déloyale à une lexie se trouvant déjà dans la langue hôte et renvoie au même référent. Dans ce cas là, la suppression de l'emprunt semble la seule solution efficace pour les lexicographes. Cependant, les lexicographes sont confrontés à un dilemme de taille à savoir: l'usage. Un emprunt s'il est largement répandu chez les locuteurs d'une communauté linguistique devient de facto une lexie que l'on doit accepter au sein de la langue. Malgré l'imposition du terme *baladeur* dans le but de le substituer à l'emprunt *walkman*, celui-ci continue de circuler entre les locuteurs français durant les années quatre-vingts.

Bibliographie

Ouvrages

AINO NIKAAS –SALMINEN (2015), *la lexicologie*, Paris, Armand Colin.

Colpron Gilles (1970), *Les anglicismes au Québec*, Montréal, Beauchemin

Darbelnet Jean, (1967), *Ressources néologiques du français contemporain*, Meta, 2, 4,

DARBELNET, Jean (1963). *Regards sur le français actuel*, Montréal, Beauchemin.

Etiemble René (1964), *Parlez-vous franglais ?* Paris, Gallimard

Koessler Maxime (1975), *Faux amis des vocabulaires anglais et américain*, Paris, Vuibert

QUEMADA, Bernard (1971), *À propos d'une politique de la néologie : essai de délimitation des objectifs et des moyens d'action*, Paris, , 12 p. Communication présentée au Colloque international sur la néologie lexicale dans la francophonie, Paris, 11 au 13 mai 1971

Siouffi Gilles et Dan Van Raemdonck (1999), *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, Rosny,

PARADIS, Philippe-J. (1907), « *Notre langage commercial* » dans *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 5, n° 6, février.

Cédérom :

1. Collection Microsoft® Encarta® 2007 [CD].

Sitographie

1. <https://prezi.com/a9iszxycfjvg/le-bilinguisme/>